

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la forêt et du bois

Suivi par : Hervé RICHARD

Tél. : 03 55 74 10 72 Fax :  
serfob.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Metz, le 19 août 2019

**Objet : Protocole pour les points de collecte par l'équarrissage des sangliers abattus en zone blanche dans le cadre de la lutte contre la peste porcine africaine - V5**

Les sangliers abattus en zone blanche doivent être acheminés jusqu'aux 13 points de collecte listés ci-dessous, établis en concertation avec l'ONF et les communes concernées.

Vous trouverez sur place des affiches placardées aux arbres.

En cas d'absence de bacs d'équarrissage sur ces lieux de collecte, les sangliers abattus et transportés dans le respect des règles de biosécurité, seront déposés au sol.

ICI:  
POINT DE COLLECTE DES  
SANGLIERS TIRÉS EN ZONE  
BLANCHE

La zone blanche n'est pas à ce jour une zone contaminée par la peste porcine africaine.

**Déposer les animaux dans les bacs prévus à cet effet et, en l'absence, sur le sol.**

L'équarrissage viendra les collecter.

### **I – Places de dépôt dans les Ardennes**

N°1. En bordure de parcelle 2 de la **forêt communale de Margny**, accès par le village de Margny

N°2. En bordure de parcelle 13 de la **forêt communale de Herbeuval**, accès par le village d'Herbeuval

N°5. A l'intersection dit des 4 chemins, au point de départ des parcelles 35, 36 et 37 de la **forêt communale de Pully-et-Charbeaux**, accès par le village de Pully-et-Charbeaux

Contact terrain ONF : Flavien Leclerc

Unité territoriale Cœur d'Ardennes et Pays Sedanais

Technicien Forestier Territorial

03 24 57 33 68 - 06 34 43 09 58

[flavien.leclerc@onf.fr](mailto:flavien.leclerc@onf.fr)

N°3. A la baraque de chasse de Matton-et-Clémency, commune de Matton-et-Clémency, accès par le village,

N°4. En parcelle 21 de la forêt syndicale du Pâquis, accès par le village de Tremblois-les-Carignan

Contact terrain ONF : Philippe POIREL  
Unité territoriale Cœur d'Ardenne Pays Sedanais  
Agent patrimonial. Triage de Matton et Clémency  
Route de Messempéré. 5, lotissement du Douaire des prés  
08110 PURE  
03 24 32 52 10 – 06 34 03 57 68  
philippe.poirel@onf.fr

## **II – Places de dépôt dans la Meuse**

N°6. Baraque de chasse de Breux, commune de Breux, accès par le village de Breux  
N°7. Baraque de chasse de Thonne-la-Long, commune de Thonne-la-Long,  
N°8. Baraque de chasse, forêt communale de Villecloye.

Contact terrain ONF : Jean-luc Vachon  
Unité territoriale Stenay  
Responsable de l'UT de Stenay  
03 29 80 41 66 - 06 24 31 78 74  
[jean-luc.vachon@onf.fr](mailto:jean-luc.vachon@onf.fr)

## **III – Places de dépôt dans la Meurthe-et-Moselle**

N°9. Forêt communale de Charency-Vezin, place de dépôt entre parcelles 18 et 13.  
N°10. Baraque de chasse. Parcelle 28 de la forêt domaniale de Buré-d'Orval. Accès par le village de Villancy.  
N°11. Place de dépôt de grumes situé le long de la D29f entre Charency-Vezin et Vélosnes, au niveau de la limite interdépartementale. Accès par Charency Vezin ou Vélosnes..  
N°12. Loge de chasse, forêt communale de Gorcy. Accès par Gorcy.  
N°13. Parcelle 1 de la forêt communale de Cosnes-et-Romain.

Contact terrain ONF : Régine Boisteaux  
Unité territoriale Nord 54  
Responsable de l'UT Nord 54  
03 82 20 42 04 - 06 24 31 78 73  
regine.boisteaux@onf.fr